CODE DE CONDUITE DU GROUPE

SOCIETE GENERALE

SOMMAIRE

NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS **4**

Principes généraux **6**

Nos engagements **8**

PRINCIPES DE COMPORTEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF **12**

Respect de la confidentialité de l'information **13**

Intégrité des marchés **14**

Conflits d'intérêts **15**

Rapports avec nos clients et fournisseurs **16**

Utilisation des ressources **17**

RESPECT DU CODE DE CONDUITE **18**

Droit d'alerte **19**

Modalités d'exercice du droit d'alerte **19**

Document mis à jour en février 2019 sur la base de la version d'octobre 2016

PRÉAMBULE

Veiller à ce que chacun d'entre nous agisse avec intégrité au quotidien est primordial. Ceci est au cœur de notre métier de banquier responsable, au cœur de notre ambition de banque relationnelle s'appuyant sur la confiance de nos clients.

Dans un environnement concurrentiel, mouvant, où les technologies transforment nos métiers et l'économie, où les régulateurs et les clients exigent plus de transparence, d'éthique et de dialogue, ce qui fera notre différence c'est notre culture. Fondée sur une histoire partagée, sur des valeurs, des règles et des comportements communs, la culture nous relie et nous guide dans la façon d'exercer notre métier.

C'est en agissant avec éthique et responsabilité et en appliquant les engagements de notre Code de conduite que nous agirons dans l'intérêt du Groupe, de ses collaborateurs, clients et actionnaires, et de sa réputation sur le long terme.

FRÉDÉRIC OUDÉA

Directeur général

NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

À travers l'ensemble de nos activités, nous entendons instaurer avec nos clients une relation durable bâtie sur la confiance.

Nous appuyons notre développement sur des valeurs communes :

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

« Dans notre monde en mutation, nos clients veulent une banque qui soit un partenaire responsable, de confiance et agile. En équipe, nous répondons à leurs besoins grâce à un esprit de service nourri de la diversité des expertises et connaissances de chacun. Nous voulons devenir la banque relationnelle de référence et travailler avec nos clients comme nous voulons travailler entre nous : écoute, co-construction, transparence, valorisation des contributions, solidarité dans les succès comme dans les difficultés. »

L'INNOVATION

« Nous voulons améliorer sans cesse l'expérience de nos clients en agissant ensemble pour adapter nos solutions, nos pratiques et nos relations aux usages de demain, en tirant notamment profit des innovations technologiques. Fidèles à notre esprit entrepreneurial, nous transformons nos modes de travail en cultivant le partage, l'expérimentation et le raisonnement en rupture. Nous apprenons de nos succès comme de nos échecs. »

LA RESPONSABILITÉ

« En tant que banquiers, nous contribuons au développement économique, social et environnemental durable des territoires dans lesquels nous travaillons. Nous voulons aider nos clients à réaliser leurs projets tout en étant attentifs aux risques dans toutes leurs composantes. Notre responsabilité et notre éthique consistent à répondre aux besoins de nos clients avec rapidité, en préservant l'intérêt long terme de l'ensemble des parties prenantes dans le respect discipliné des règles de nos métiers. Notre responsabilité s'exprime aussi à travers le courage d'assumer nos actes et décisions et d'exprimer avec transparence nos opinions. C'est enfin attacher autant d'importance à la façon d'atteindre les résultats qu'aux résultats eux-mêmes. »

L'ENGAGEMENT

« Notre engagement se nourrit de la satisfaction durable de nos clients et de la fierté que nous avons de nos métiers et de notre Groupe. Ensemble, nous cherchons quotidiennement à faire la différence pour contribuer à la réussite de nos clients comme à celle de nos projets. Nous favorisons l'implication et l'accomplissement professionnels de tous. Nous entretenons en externe et en interne des relations de confiance et de respect mutuel. »

Ces valeurs nourrissent notre modèle de leadership. Celui-ci définit les comportements et les compétences attendus que nous soyons dirigeants, managers ou collaborateurs.

Il appartient à chacun de les mettre en œuvre dans son action quotidienne.

Chacune de nos actions s'inscrit dans le cadre du Code de conduite et respecte l'ensemble des Directives, des Instructions et des Chartes de notre Groupe.

Principes généraux

RESPECTER LES DROITS HUMAINS ET SOCIO-ÉCONOMIQUES AINSI QUE L'ENVIRONNEMENT

Nous conduisons le développement du Groupe dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où nous exerçons nos activités.

Nous agissons et coopérons dans le cadre des initiatives internationales auxquelles nous avons choisi d'adhérer, parmi lesquelles :

- le Pacte Mondial de l'ONU ;
- la Déclaration des Institutions Financières sur l'Environnement et le Développement Durable (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) ;
- les Principes de l'Équateur ;
- les Principes anti-blanchiment de Wolfsberg.

Nous développons nos activités dans le respect de la société et de l'environnement en relation avec nos parties prenantes, utilisons les ressources naturelles et énergétiques de façon économe et prenons en compte les dimensions environnementale et sociale dans nos décisions de financement et d'investissement et dans nos métiers.

SE CONFORMER AUX LOIS, RÈGLEMENTS ET NORMES PROFESSIONNELLES

Nous nous conformons partout aux lois, réglementations et accords applicables ainsi qu'aux conventions et engagements internationaux auxquels nous avons adhéré.

Ensemble, nous conduisons les opérations dans le respect des règles professionnelles et déontologiques. Nous veillons à la transparence et à la sincérité des informations transmises à nos clients, à la communauté financière, aux investisseurs, aux autorités de supervision, et au public en général.

Nos opérations, notre organisation et nos procédures sont conformes aux normes déontologiques et aux règles définies par le Groupe ; elles s'inscrivent également dans le cadre de notre Code de conduite fiscale. Nos dispositifs de contrôle interne permettent de nous en assurer.

Nous participons activement à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en coopération avec les autorités compétentes. Nous nous sommes dotés pour ce faire de règles que nous appliquons partout dans le monde, y compris lorsque celles-ci sont plus exigeantes que la législation locale.

FAVORISER LA DIVERSITÉ ET RESPECTER LA VIE PRIVÉE DES INDIVIDUS

Conformément à la Charte française de la diversité à laquelle nous avons adhéré dès 2004, chacune de nos entités favorise la diversité et s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de son personnel et des candidats à l'embauche.

Chacune de nos entités veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail et s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants, conformément aux Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, même si la législation locale l'autorise.

Nous respectons la vie privée des individus, qu'ils soient clients, partenaires ou collaborateurs. Nous ne demandons et n'utilisons que les informations utiles pour servir les intérêts de nos clients et partenaires, pour améliorer la qualité des prestations, pour se conformer aux obligations légales ou pour contribuer à la gestion de notre entreprise.

Nous observons une neutralité politique et nous abstenons de soutenir par des dons ou subventions des organisations ou activités politiques, même si la législation locale l'y autorise. Nous respectons les engagements de ceux de nos collaborateurs qui, en tant que citoyens, souhaitent participer à la vie publique.

Nos engagements…

VIS-À-VIS DE NOS CLIENTS

Héritiers d'une longue tradition de services aux particuliers et aux entreprises, nous mobilisons l'ensemble de nos compétences et énergies au service de notre mission première, la satisfaction de nos clients.

Animés au quotidien par nos valeurs, nous établissons et entretenons avec nos clients des relations durables fondées sur la confiance, l'expertise et le respect de leurs intérêts légitimes.

Nous entendons nous affirmer comme la banque relationnelle de référence, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes au service du financement de l'économie et des projets de ses clients. Cette ambition se décline en de nombreux chantiers dont l'objectif commun est d'améliorer en permanence la qualité du service.

Nous nous appuyons sur la bonne connaissance de nos clients afin de :

- leur proposer les produits et services adaptés à leur situation et à leurs besoins pour concrétiser leurs projets ou anticiper leurs besoins de financements ;
- les conseiller et les informer, en tenant compte de leur degré d'expertise, des conditions ou des risques liés à certaines opérations.

Nous contractons uniquement avec des clients dont les pratiques sont conformes à nos principes généraux ou visent à s'y conformer.

Nous prévenons les conflits d'intérêts grâce à des structures distinctes et des procédures rigoureuses. Nous nous interdisons d'exécuter des mandats susceptibles d'entraîner un conflit d'intérêts vis-à-vis de nos mandants, sauf accord de ceux-ci.

Nous assurons en toutes circonstances la confidentialité des informations privilégiées que nous détenons concernant une société ou un instrument financier et nous nous interdisons de les utiliser ou de les diffuser à des fins autres que celles pour lesquelles elles nous ont été confiées. Chacun d'entre nous respecte des règles strictes destinées à limiter la circulation des informations privilégiées et se conforme à la réglementation boursière pour ses opérations personnelles sur instruments financiers (obligations de déclaration et/ou d'abstention, qui sont notifiées à chacun des collaborateurs auxquels elles sont applicables). Nous veillons à ce que ceux d'entre nous qui peuvent détenir des informations privilégiées en raison de leur fonction respectent la réglementation et les règles de déontologie fixées par le Groupe.

Nous sommes conscients de l'importance pour nos clients de conserver la maîtrise de leurs données personnelles. C'est pourquoi notre Groupe réaffirme son engagement d'être un acteur responsable dans le traitement des données : nous nous engageons à sécuriser et protéger ces données, ainsi qu'à les utiliser de façon éthique, en transparence avec nos clients, pour leur apporter le meilleur service.

VIS-À-VIS DE NOS COLLABORATEURS

Nous sommes confiants dans les compétences, la loyauté, l'intégrité et l'engagement de nos collaborateurs, qui constituent la principale richesse de notre entreprise. Nous savons pouvoir compter sur leur sens des responsabilités pour les actes de leur vie professionnelle. Nous attendons d'eux qu'ils évitent toute situation de conflit d'intérêts.

Nous sommes particulièrement attentifs à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne la protection de la santé et la sécurité.

Nous les associons à la vie du Groupe en favorisant le dialogue, l'information et les échanges. Nous respectons leur vie privée.

Nous recrutons nos collaborateurs uniquement en fonction de nos besoins et des qualités propres de chaque candidat. Nous assurons le développement de leurs compétences professionnelles et de leurs responsabilités sans discrimination d'aucune sorte, notamment de croyances, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, d'appartenance à une organisation politique, religieuse, syndicale ou à une minorité.

Nous les protégeons contre toute forme de harcèlement au travail.

Chacun de nos collaborateurs a un entretien régulier avec sa hiérarchie au cours duquel sont fixés ses objectifs et est établi son plan de développement.

VIS-À-VIS DE NOS INVESTISSEURS

Nous visons à mériter la confiance de nos investisseurs avec l'objectif d'assurer la rentabilité de leur investissement et la pérennité de notre entreprise.

Nous leur fournissons régulièrement une information précise, complète et transparente.

Nous nous engageons à entretenir avec eux un dialogue soutenu, notamment à travers notre Comité consultatif des actionnaires.

VIS-À-VIS DE NOS FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES

Nous nous engageons à respecter vis-à-vis de nos fournisseurs et de nos prestataires de services les principes généraux susmentionnés. En retour, nous attendons de ceux-ci qu'ils respectent des principes équivalents à ceux de notre Code de conduite.

Nous veillons à prendre en considération les intérêts de chacun, dans la clarté et le respect des termes contractuels.

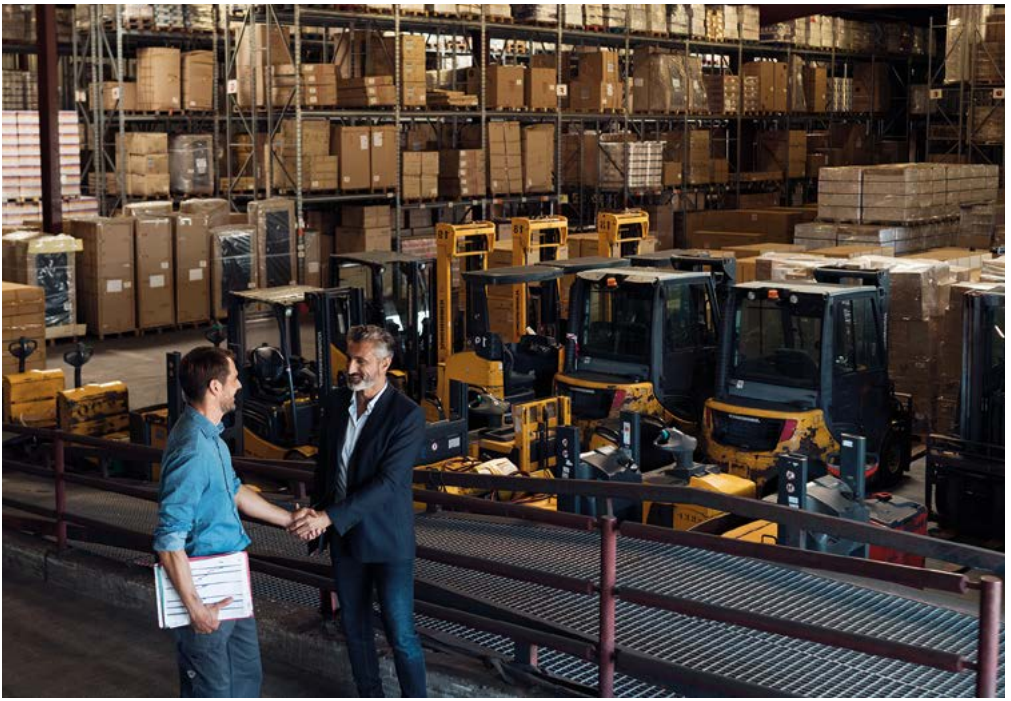

VIS-À-VIS DES PAYS OÙ NOUS SOMMES ACTIFS

Nous respectons les cultures et l'environnement des pays où nous sommes implantés. Nous contribuons par nos activités au développement économique et social de ces pays.

Œuvrant dans un secteur réglementé, nous nous engageons à collaborer pleinement avec les instances publiques et professionnelles chargées de la supervision ou du contrôle de la conformité de nos opérations sur les territoires où elles sont compétentes et où nous exerçons nos activités.

Nous veillons au respect des règles de transparence et de sincérité des informations utiles aux clients, à la communauté financière, aux investisseurs, aux autorités de supervision, et au public des pays où nous exerçons nos activités.

PRINCIPES DE COMPORTEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Le développement harmonieux de notre Groupe est fondé sur la confiance, tant entre nos collaborateurs qu'entre le Groupe et ceux-ci. Le maintien de cette confiance suppose le respect, à tous les échelons, d'un certain nombre de règles de comportement.

Quelques principes clairs et précis constituent des références utiles. Ils ne couvrent pas toutes les situations éthiques mais servent de lignes directrices en cas de doute ou d'incertitude sur l'attitude à adopter.

Chacun d'entre nous respecte en permanence l'ensemble des accords, Directives et Instructions en vigueur dans notre Groupe.

Chacun fait preuve de loyauté et veille à la qualité de ses relations avec ses collègues et s'engage à agir dans le respect des valeurs de notre Groupe. Chacun s'assure que les activités qui dépendent de lui sont exercées en conformité avec les règles existant dans notre Groupe en matière de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Chacun prend en considération les conséquences sociales, économiques et environnementales de ses décisions.

Au-delà du respect des lois et règlements, chacun agit avec intégrité, au sein comme en dehors de notre entreprise lorsqu'il la représente.

Chacun fait preuve de réserve dans ses déclarations à l'extérieur sur tout sujet concernant notre Groupe.

Chacun contribue à la mise en œuvre de nos meilleures pratiques et coopère aux processus de contrôle et d'audit internes avec diligence et transparence.

Respect de la confidentialité de l'information

Le secret professionnel est une composante essentielle de notre métier de banquier. Il s'applique en toutes circonstances et à tous les types de médias, y compris les nouveaux canaux de communication comme les réseaux sociaux. Chacun est dépositaire et responsable des informations confidentielles qu'il reçoit, ne les utilise en interne que dans le cadre de nécessités professionnelles et ne les divulgue à l'extérieur de l'entreprise que s'il est autorisé à le faire ou dans les cas prévus par la loi notamment à la demande de certaines autorités de justice ou des organes de supervision de la profession.

Certaines informations confidentielles peuvent avoir le statut d'informations privilégiées au sens de la réglementation bancaire et financière. Ceux d'entre nous amenés à en détenir en raison de leurs fonctions ou de manière fortuite sont soumis à des obligations de confidentialité, de déclaration ou d'abstention particulières.

Les messages électroniques sont à classer en fonction du niveau de confidentialité des informations contenues.

L'envoi extérieur d'informations à caractère professionnel sur des messageries ou autres supports externes ne relevant pas du cadre professionnel est proscrit par principe. Ce type d'envoi, principalement vers une messagerie personnelle, peut néanmoins être réalisé dans les conditions prévues par les procédures internes pour les cas exceptionnels.

Intégrité des marchés

Chacun d'entre nous se doit d'agir de façon responsable et de respecter l'intégrité des marchés.

Chacun agit dans le strict respect des standards et principes qui encadrent les opérations sur les marchés financiers, en s'abstenant de tout comportement ou action susceptible de fausser le principe de concurrence, d'altérer la réalité ou la transparence vis-à-vis des participants du marché et des autorités de régulation.

Chacun respecte les règles nationales et internationales relatives à la lutte contre les abus de marché et exerce une vigilance permanente afin de protéger l'intégrité des marchés.

Il est strictement proscrit, notamment, d'enfreindre les règles relatives au délit d'initié, de divulguer de façon illicite des informations privilégiées, de diffuser des informations envoyant des signaux faux ou trompeurs aux marchés, ou de manipuler les cours.

Toute suspicion de situation générant un risque d'abus de marché doit être communiquée aux responsables de la conformité.

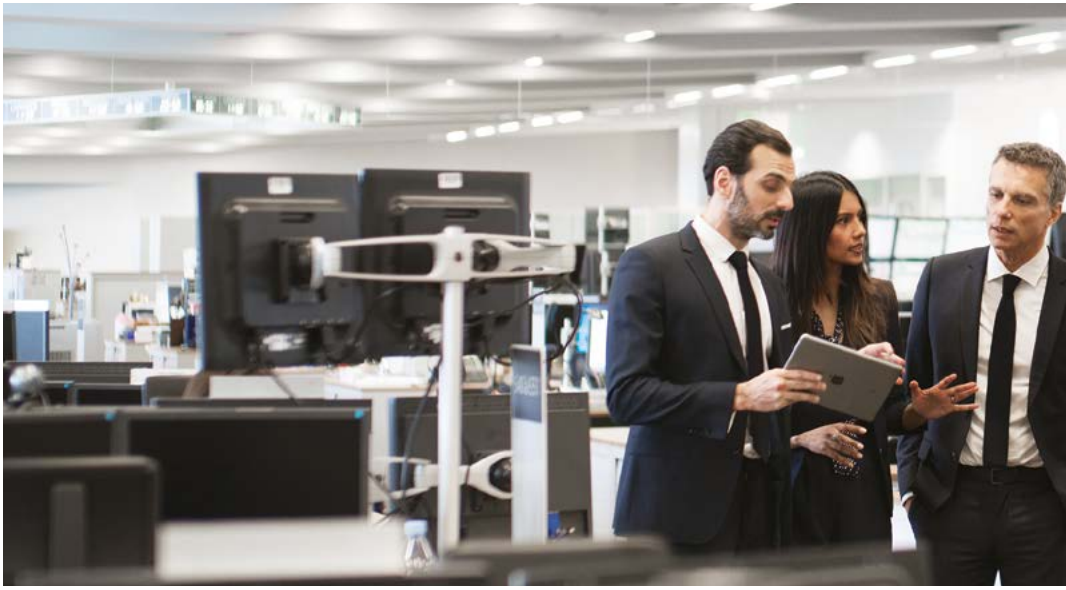

Conflits d'intérêts

Chacun d'entre nous s'abstient d'entretenir avec nos clients, partenaires et fournisseurs des relations personnelles qui contreviendraient à ses devoirs professionnels ou le mettraient en situation de conflit d'intérêts. Le cas échéant, il déclare à sa hiérarchie et à la direction de la conformité les conflits d'intérêts auxquels il pourrait se trouver soumis.

Chacun doit éviter que son intérêt personnel ou celui de ses proches entre en contradiction avec l'intérêt de notre Groupe. Dans tous les cas de doute face à des opérations ou des situations particulières au regard du présent Code de conduite ou des Instructions applicables, il doit demander conseil à sa hiérarchie et à la direction de la conformité.

Chacun doit éviter toute prise d'intérêt chez un concurrent, un fournisseur ou un client sauf autorisation préalable et écrite de sa hiérarchie et de la direction de la conformité.

Quand l'un de nous peut être considéré comme un représentant du Groupe, il s'interdit d'impliquer ce dernier ou l'une de ses entités dans les activités ou responsabilités publiques qu'il peut exercer en dehors du Groupe.

Rapports avec nos clients et fournisseurs

Chacun d'entre nous respecte les engagements pris dans ses relations avec nos clients, partenaires et fournisseurs, fait preuve d'équité à leur égard et opère ses choix selon des critères objectifs.

Tout acte de corruption est prohibé. Ceux d'entre nous soumis à des pressions ou sollicitations de la part de tiers doivent en informer leur hiérarchie.

Les cadeaux offerts à nos clients ou à leurs représentants doivent rester limités et conformes aux règles fixées par les entités de notre Groupe. Il en est de même à l'égard des personnes ayant autorité publique, qualité de fonctionnaire ou assimilé.

De même, chacun d'entre nous respectera strictement la limite de valeur applicable, dans son entité, aux cadeaux ou invitations émanant d'un de nos clients ou d'une autre relation d'affaires.

Afin d'éviter toute situation équivoque, chacun prendra, le cas échéant, conseil auprès de sa hiérarchie sur la conduite à tenir.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et l'évasion fiscale, ainsi que du respect des règles nationales et internationales sur les sanctions et embargos chacun exerce une vigilance permanente et respecte les procédures d'identification et de connaissance des clients ou donneurs d'ordres ainsi que celles de vérification des opérations.

Utilisation des ressources

Chacun d'entre nous veille à la préservation des actifs tangibles et intangibles, financiers ou matériels, de notre entreprise et les utilise de manière raisonnable dans le respect des règles d'engagement ou d'utilisation qui lui ont été communiquées.

Nul ne doit faire un usage personnel abusif des biens ou services mis à sa disposition.

Chacun cherche à utiliser les ressources de manière économe et prend en compte la dimension environnementale de ses décisions.

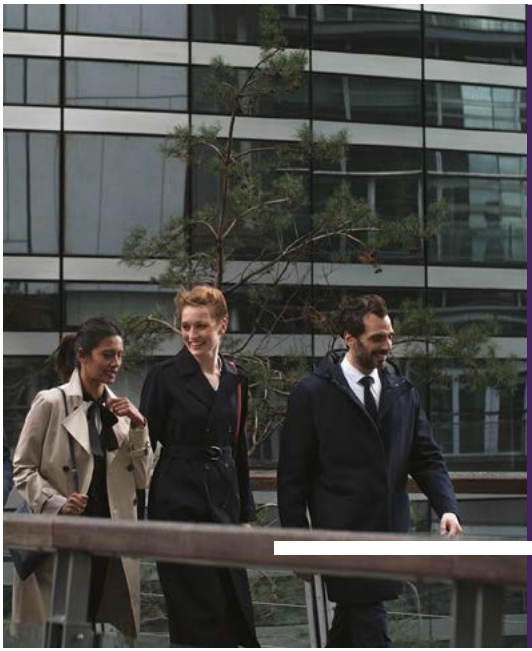

RESPECT DU CODE DE CONDUITE

Chacun d'entre nous, collaborateur permanent ou temporaire, respecte le Code de conduite et contribue ainsi à la protection de l'actif fondamental de notre Groupe : sa réputation.

Nous veillons collectivement et individuellement à l'application du présent Code et à ce que l'action de chacun d'entre nous s'inscrive dans ce cadre, quelle que soit notre fonction dans le Groupe.

Le respect du Code de conduite est notamment assuré par l'application des règles internes de notre Groupe et de ses entités.

Chacun exerce sa responsabilité au quotidien et n'hésite pas à faire part de ses interrogations et préoccupations le cas échéant, afin de prévenir toute situation de risque.

Si des doutes persistent, il peut alors s'avérer nécessaire d'exercer son droit d'alerte.

Droit d'alerte

Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe.

Ce droit doit être exercé de manière responsable, désintéressée, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive.

Le Groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Modalités d'exercice du droit d'alerte

Le lanceur d'alerte peut être tout salarié, collaborateur extérieur et occasionnel, et, dans le cadre du devoir de vigilance, tout prestataire avec lequel est entretenue une relation commerciale établie (sous-traitants ou fournisseurs).

Le droit d'alerte peut s'effectuer à plusieurs niveaux.

Pour les collaborateurs :

- en premier lieu, en ayant recours à la ligne hiérarchique directe ou indirecte ou en saisissant directement le Chief Compliance Officer (CCO) local ;
- en second lieu, si ces modes de communication ne convenaient pas, en ayant recours directement au Directeur de la Conformité du Groupe via un outil d'alerte qui repose sur une plateforme sécurisée garantissant la protection des données personnelles et une stricte confidentialité.

Pour les prestataires, l'exercice du droit d'alerte s'effectue directement via l'outil d'alerte décrit ci-dessus.

Les personnes destinataires de l'alerte veillent à conduire les investigations dans la plus grande confidentialité compatible avec les exigences de l'instruction.

La possibilité d'émettre une alerte en restant anonyme est un principe garanti* par le Groupe qui se donne les moyens nécessaires pour respecter ce mode de communication. Toutefois, connaître l'identité du lanceur d'alerte (qui restera confidentielle) peut faciliter la mise en place de toutes les mesures d'investigation nécessaires.

Ces modalités d'exercice s'appliquent à l'ensemble des Entités du Groupe, quels que soient leurs pays d'implantation. Elles pourront le cas échéant être complétées par les entités dans leur documentation normative pour tenir compte des spécificités réglementaires locales.

*Sous réserve des législations nationales qui peuvent interdire l'anonymat.

SOCIETE GENERALE

Réf. ID 71.8313 – Crédit photo: Getty Images/Photononstop – 02/2019